

lor de tous ces débris qu'on rencontre à chaque pas, telles que les tiges provenant des pommes de terre, du blé d'inde, les feuilles de différents légumes récoltés; les amas de terreau provenant de matières végétales, gazons, racines, feuilles des arbres, etc., etc. Pourquoi ne pas ramasser tous ces débris, afin d'en former un gros tas, dans lequel on mélangerait un peu de chaux, afin de hâter la décomposition des matières végétales? On obtiendrait ainsi un engrais précieux et d'une assimilation facile pour la plante.

Qu'on s'en souvienne bien, et nous l'avons répété bien des fois: la terre n'est pas ingrate, elle rend avec gros intérêt tout ce qu'on lui prête en travail et en engrais. Si les cultivateurs voulaient ne rien laisser perdre, donner à leurs fumiers des foins plus intelligents, ils obtiendraient assurément des récoltes beaucoup plus considérables.

Choses et autres.

L'élevage des moutons.—A la dernière exposition agricole du comté de Québec, M. P. Garneau recommandait d'une manière toute particulière aux cultivateurs de se livrer à l'élevage des moutons; il leur conseillait de suivre en cela l'exemple des éleveurs des autres pays, en prenant un grand soin de leurs moutons, ne les laissant pas exposés aux intempéries des saisons et en les nourrissant bien.

"Si, dit-il, les cultivateurs de la Province de Québec ne donnent pas les mêmes soins à leurs moutons, ils verront bientôt dépérir les meilleures races dont ils pourraient faire l'acquisition, et perdront beaucoup sur la mauvaise qualité de la laine produite. La qualité et les prix de la laine seront en proportion des soins accordés aux moutons."

Nous avons dans notre province plusieurs éleveurs de moutons qui s'appliquent d'une manière suivie de l'amélioration de nos races de moutons, et tous s'accordent à dire que l'on ne peut obtenir de succès sans accorder aux moutons des soins assidus et une étude spéciale de nos différentes races de moutons. Nous pourrions citer pour exemple M. l'arpenteur Eugène Casgrain, de l'Islet, qui s'est acquis une haute réputation parmi les éleveurs de moutons, dans la Province d'Ontario et des États-Unis, et qui est en constante correspondance avec ceux qui s'occupent d'une manière spéciale de ce genre d'exploitation agricole; à la dernière exposition provinciale à Montréal, plusieurs de ces Messieurs ont trouvé avantageux de consulter M. Casgrain, quant aux différentes maladies des moutons, etc.

Dans l'espace de deux mois, M. Casgrain a pu vendre, de son propre troupeau de moutons, pour au-delà de \$300, à des prix variant de \$5 à \$15 par chaque mouton, des races de Cotswold, Southdown et Schropshire-down. Voici les principales ventes: M. Pierre Gauvreau, du D. des T. Publiques, Québec, 6 Cotswold, \$72; Révd M. LeBlanc, du Cap Breton, 4 Cotswold, \$36; Fermo du Séminaire de Québec, 4 Schropshire-down; M. Théodule Paquet, St-Nicolas, 1 Schropshire-down; Révd M. Paradis, St-Raphaël, 1 Schropshire-down, etc., etc.

M. Casgrain a fait l'acquisition de moutons primés, de choix et de différentes races, à la dernière exposition Provinciale, pour se livrer à de nouvelles expériences, quant au croisement des moutons. Il a actuellement en vente un bélier Schropshire, de trois ans, qu'il vendra \$18.

M. Casgrain a introduit, sur le terrain de l'Exposition à Montréal, un nouveau râtelier pour les moutons, de sa propre fabrication et qui a hautement été apprécié par les éleveurs. C'est un "râtelier circulaire," présentant tous les avantages possibles dans une bergerie, par le peu d'espace qu'il occupe, l'aide qu'il procure aux moutons à y prendre leur nourriture et l'économie du fourrage qu'il occasionne; il les vend \$6 chaque, livrable à la Station de l'Islet.

Les cultivateurs qui désirent se livrer à l'élevage des moutons d'une manière pratique, feraient bien de se procurer le "Petit traité d'élevage de moutons," par M. Casgrain." Le prix est de 15 centimes. On peut se le procurer en s'adressant au Bureau de la Gazette des Campagnes.

RECETTES

Maladies des porcs

On reconnaît qu'un porc est malade, quand il cesse de manger, qu'il pouce l'oreille, qu'il est plus pesant et plus paresseux que de coutume. Toutefois, il peut arriver qu'il soit malade et ne donne aucun de ces signes.

Quand on voit un porc diminuer, il faut lui attaché à contre-poil, une poignée de soies sur le dos; si la racine est nette et blanche, il n'y a aucun danger; si, au contraire, on découvre quelques marques saignantes ou noirâtres, c'est un signe de maladie.

Avives.—Les avives des porcs sont sujettes à s'apostumer. Un porc qui a mal aux avives ne mange presque pas, fait le haut dos et tremble. Il faut en ce cas prendre un bistouri ou un rasoir et fendre l'apostume, en croix, en faire sortir l'humeur, le gravier, panser la plaie avec du saindoux fortement salé, et purger l'animal deux fois en deux ou trois jours, du lendemain de la surlendemain de l'opération, et le rafraîchir ensuite.

Serrement des dents.—On nomme ainsi le gonflement des alvéoles (cavité où la dent est placée) qui empêche les porcs de manger. Dans ce cas, il faut les purger deux fois et leur donner le lendemain des boissons rafraîchissantes et ensuite des pois crus pour nourriture; quelques poignées seulement.

Soies.—On nomme soies une touffe de poils qui surgit en dehors du col, vis-à-vis le gosier, et qui correspond à une autre touffe qui traverse les chairs, va jusqu'au gosier et empêche l'animal de manger. Pour extirper cette touffe, on passe en dessous une aiguille de double fil ciré; on soulève les soies et l'on coupe tout autour avec un bistouri on fait autre instrument tranchant, puis on gratte dans la plaie jusqu'à ce que l'on ait découvert la touffe intérieure, que l'on enlève aisément.

La plaie se pansé ensuite avec du sel et du saindoux, jusqu'à parfaite guérison. Le lendemain et le surlendemain de l'extirpation, on purge l'animal deux fois en deux ou trois jours.

Traitement préventif.—Les éleveurs doivent, dans leur intérêt, purger leurs porcs de temps en temps. Par ce moyen, on évite beaucoup de maladies, et celles que la purgation ne peut éviter durent moins longtemps et sont plus faciles à guérir.

La compagnie d'Assurance mutuelle contre le feu des comtés de Stanstead et Sherbrooke.

Les membres de la susdite Compagnie sont par les présentes notifiés que les taux suivants de cotisation ont été prélevés sur les Billets de dépôt en force aux dates ci-dessous mentionnées, pour couvrir les pertes et les dépenses de l'année finissant le 1er septembre 1882.

15 Septembre 1881	1/2 par cent
15 Octobre	1/2
15 Novembre	1/2
15 Décembre	1/2
15 Janvier 1882	1/2
15 Février	1/2
15 Mars	1/2
15 Avril	1/2
15 Mai	1/2
15 Juin	1/2
15 Juillet	1/2
15 Août	1/2

Les dites cotisations, formant 14 par cent, du montant originair du Billet de dépôt (les endos pour concellation étant déduits), sont par les présentes requises d'être payées au Bureau de la Compagnie, à Sherbrooke, ou à un agent de la compagnie, dûment autorisé.

Par ordre du Bureau,
GEO. ARMITAGE,
Sec. Trésorier.
Sherbrooke, 4 Octobre 1882.
12 octobre 1882.